

# VILLE DE MONTRÉAL

## AVIS PUBLIC

### RÉSUMÉS DE MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME

---

**Avis est donné que le règlement 02-215 intitulé :** Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce (CO 92 03386) adopté le 27 janvier 2003, est entré en vigueur le 7 février 2003.

Conformément à l'article 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le présent avis a pour objet de publier le résumé requis.

Le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce) est modifié à l'égard de l'affectation, puisque dans l'aire d'affectation concernée (commerce lourd), on ne permet pas l'affectation « Équipement collectif et institutionnel ». De plus, on y prescrit une hauteur ne pouvant pas excéder 12,5 m, alors que l'on projette un agrandissement pouvant atteindre une hauteur de 18, 5 m. Cette modification aura pour conséquence la modification du règlement d'urbanisme (par concordance) et ainsi permettre l'agrandissement du lieu de culte situé au 7190, rue de Nancy.

Ce règlement est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 7 mars 2003

La greffière de la Ville  
Me Jacqueline Leduc

---

Publication choisie : Le Devoir

Date de parution : Le 7 mars 2003

Date de la demande : Le 5 mars 2003

---